

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 016-1700/09/CC

■ Mise en place d'un travail partenarial des Conseils de développement de l'Aire Métropolitaine Marseillaise. Demande de subvention au Secrétariat Général des Affaires Régionales pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole
DDEAI 09/4061/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dès leur création il y a plus de 5 ans, les Conseils de Développement de Marseille Provence Métropole, du Pays d'Aix et de GHB¹-Etoile-Gardanne ont engagé un travail partenarial. Cette réflexion commune a permis la mise en place d'une introduction commune aux projets d'agglomération de chacun des territoires et plusieurs contributions sur les déplacements métropolitains (LGV PACA, transports collectifs). La récente création d'un Syndicat Mixte des Transports et la concrétisation du tracé de la LGV PACA conformément à leurs souhaits, confirment tout l'intérêt de ce travail mené en 2003-2005.

Alors que ces trois Conseils de Développement démarrent un nouveau mandat en 2009 et que le SAN Ouest Provence et la Communauté du Pays de Martigues envisagent à la mise en place d'un Conseil de Développement commun, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole souhaite réactiver et élargir ce travail partenarial des Conseils de Développement de l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole acte l'entrée de représentants issus des autres agglomérations des Bouches-du-Rhône et lui reconnaît un champ de réflexion bien au-delà du seul Schéma de Cohérence Territoriale.

L'assemblée plénière d'installation du mandat 2009-2014 du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole qui s'est déroulée le 21 octobre 2009 a permis aux forces vives du territoire (acteurs économiques, représentants associatifs, citoyens etc) d'exprimer à plusieurs reprises leur souhait de traiter des sujets « transversaux » (l'attractivité, les jeunes ...) avec une volonté de « globalisation des approches » en abordant de façon détaillée la question des méthodes de travail à construire.

Le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole, dans le cadre de son nouveau mandat, est disposé à organiser un travail transversal avec d'autres Conseils de Développement et sollicite une subvention de fonctionnement de l'Etat qui sera intégralement mise au service d'une réflexion collective et de sa diffusion.

L'objectif n'est pas que ce travail commun se substitue aux programmes de travail à ce jour établis par chacun des Conseils de Développement de l'Aire métropolitaine mais qu'il vienne l'enrichir. Ce travail a vocation à s'organiser tout au long de l'année 2010 et la première mission des Conseils de Développement de l'Aire Métropolitaine Marseillaise parties prenantes de cette démarche sera d'identifier des thèmes de travail communs et de co-construire le calendrier de travail qui en découle. La note de projet annexée au présent rapport et rédigée par le Président du Conseil de Développement détaille les objectifs et pistes de travail émises par le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole.

¹ Garlaban Huveaune Sainte Baume

Le Conseil de Développement ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole qu'il revient de demander une subvention aux services de l'Etat pour accompagner cette réflexion partagée des Conseils de Développement de l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB1/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de Développement de MPM
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition du Conseil de Développement ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'un travail partenarial des Conseils de Développement de l'Aire Métropolitaine Marseillaise afin de traiter de problématiques partagées à une échelle territoriale élargie, celle du territoire « vécu » des habitants ;
- Que l'attribution d'une subvention de l'Etat permettra la mise en place d'objectifs et d'outils de travail d'information et de communication communs indispensables à la diffusion et la valorisation de ce travail collectif ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le dossier de demande de subvention présenté par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Secrétariat Général aux Affaires Régionales au nom de son Conseil de Développement.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette décision et, dans le cadre des orientations définies, à procéder à toute action de mise en œuvre et d'application.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI